

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 23 juin 2023

Date d'affichage : 22 juin 2023

Nombre de conseillers : en exercice /\_29\_/ présents /\_21\_/ votants /\_29\_/

## L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT-NEUF JUIN

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, C. QUÉRO, C. BEUDIN, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, D. GONÇALVES, C. MOYNIÉZ, E. BIANAY-BALCOT, J. QUEIJO, S. JUGAL, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLITCH, S. QUINTYN, V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN

Absents représentés :

L. FORICHON  
P. DOUWES  
C. TIPHINEAUD  
M. GRIMONT  
P. QUÉRO  
T. BAYRAK  
M. LEGOFF  
M. ALOUI

procuration à

C. QUÉRO  
C. BEUDIN  
J-B. PAUL  
M. FERNANDEZ  
N. MONZON  
V. MOREAU  
P. ROUYER  
G. BORRELLY

Secrétaire de séance : Nelly MONZON est désignée, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil municipal.

## OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET D'ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE - LOT 2 : FOURNITURE, POSE, DÉPOSE D'ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et L.2131-2,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 21 juin 2023,

**VU** l'avis de la Commission Ressources en date du 27 juin 2023,

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la société BOUYGUES ÉNERGIES ET SERVICES un marché pour un montant annuel de 9 495,40 € HT correspondant au montant total du bordereau des prix unitaires.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value, dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial.

**DIT** que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal.

**PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier Principal d'Orly

**CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Fait à Ablon-sur-Seine, le 30 juin 2023

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

*Date départ préfecture le*

*Certification exécutoire le*

*Date d'affichage le*

*Conseil municipal du 29 juin 2023*



Éric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2023

Application agréée E-legalite.com